

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Le mardi 15 Octobre 2019 à 20H00 Salle Multi-Activités

Date de la convocation : 09 octobre 2019

Date d'affichage : 09 Octobre 2019

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **18**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

- Monsieur le MAIRE souhaite la bienvenue à la présence exceptionnelle du nombreux public présent dans la salle, principalement les candidats déclarés aux prochaines élections municipales. Il rappelle les obligations et les devoirs de chacun en assistant à une réunion publique du Conseil Municipal

Membres du conseil : Gérard LESCIEUX - Jacques BLEJA - Mr Yann BERNERY - Pascal DEBRUYNE - Odile CAILLIAU - Laëtitia DEFEVER - Bernadette DELOBELLE - Christiane DEPREY - Ludovic FONTAINE - Bruno FOULON - Sylvie LANDSWEERDT - Bernard LAMS - Jean Marc LUTIC - Patricia RIZZO - Fabienne SENICOURT - Martine VANDEWALLE - Jean-Pierre VERCRUYSSSE - Caroline ZAITZEV-LAURENS

Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie

Absents :

Madame Brigitte BODDAERT excusée donne pouvoir à Martine VANDEWALLE

Désignation du secrétaire de séance : Laëtitia DEFEVER

→ *Mr Ludovic FONTAINE interrompt l'ouverture de séance et s'étonne que l'ordre du jour ne comporte pas le dossier de l'école, remarque également relevée par Mr Jean-Pierre VERCRUYSSSE.*

Mr le MAIRE répond qu'il n'y a pas d'obligation de présenter un ordre du jour exhaustif, ni de note de synthèse des sujets à l'ordre du jour (obligation pour les communes de plus de 3500 habitants)

Mr Jacques BLEJA 1^{er} adjoint en charge des finances et de l'éducation précise que le dossier de l'école sera abordé comme prévu en question diverses.

Mr Jean-Pierre VERCRUYSSSE conclut par « L'essentiel c'est qu'il soit abordé »

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 04/06/2019 : Transmis le 18 juin 2019

- *Approuvé à l'unanimité*

2) Signature du registre des délibérations 2019-32 à 2019-51 :

2019-32 : Approbation des comptes rendus des réunions du 19 et 26 mars 2019

2019-33 : Modification du règlement du cimetière communal

2019-34 : Admission en non-valeur

2019-35 : Subventions de fonctionnement allouées aux associations

2019-36 : Tarifs et redevances des concessions au cimetière communal

2019-37 : Tarifs pour l'accueil des enfants avec leur repas

2019-38 : DM N°1 : Dotations aux amortissements et aux provisions

2019-39 : Règlement intérieur de fonctionnement, autorisations d'absence pour évènements familiaux

2019-40 : Modification des statuts de la CCHF : Prestation de services aux communes

2019-41 : Modification des statuts de la CCHF : Nouvelles TIC

2019-42 : Recomposition des organes délibérants de l'EPCI

2019-43 : Règlement Général sur la Protection des Données : Désignation d'un délégué

2019-44 : Arrêt de projet du PLUI par le conseil communautaire

2019-45 : Retrait de la commune d'AUXI-LE-CHAREAU du SIDEN-SIAN

2019-46 : Arrêt de projet du PLUI/HD de la CUD

2019-47 : DOUBLON

2019-48 : Adhésions nouvelles du SIDEN-SIAN

2019-49 : Aménagement et Sécurité sur la RD 352 en traversée d'agglomération

2019-50 : Attribution du marché de vidéoprotection

2019-51 : Questions et informations diverses

→ Pas d'observation formulée par les élus

3) Comptabilité et Finances :

➤ Décision modificative n° 1 : Dotations aux amortissements

Imputations	Budget	Modification	Nouveau budge
023. D-OsF	0.00	- 11 202	- 11 202
6811. D-OsF	0.00	11 202	11 202
021.R-OsF	0.00	- 11 202	-11 202
28041582.R-OsF	0.00	11 202	11 202

➤ Décision modificative n° 2 : Matériel techniques

Imputations	Budget	Modification	Nouveau budge
1641 R	0	+9575	9575
21571 D	0	9575	9575

➤ Décision modificative n° 3 : Matériel techniques

Imputations	Budget	Modification	Nouveau budge
1641 D	63000	+2030	65030
21312 D	92266.97	-2030	90236.97

➤ Décision modificative n° 4 : Matériel techniques

Imputations	Budget	Modification	Nouveau budget
60628 D	20000	-351	19649
66111 D	26000	351	26351

➔ *Les Décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité*

➤ Indemnité de conseil allouée au Comptable du trésor

Le Trésorier de notre commune fournit des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

En contrepartie de ces services, le Trésorier peut percevoir une indemnité. Celle-ci est calculée par l'application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

- Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3%0
- Sur le 22 867.35 euros suivants à raison de 2%0
- Sur les 30 489.90 euros suivants à raison de 1.5%0
- Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de 1%0
- Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75%0
- Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50%0
- Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25%0
- Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0.10%0

Il est proposé au conseil municipal de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil. Cette indemnité sera attribuée à madame Muriel SOROLLA. Pour mémoire l'indemnité 2018 s'élève à 500.64 euros brut

➔ *Accordée à l'unanimité*

➤ Motion au gouvernement et aux autorités de la DGFIP en faveur du maintien et du renforcement d'un réel service public de proximité : (Lecture de la motion)

La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

La « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où les services de la DGFIP étaient implantés (Trésoreries et autres) et seraient remplacés par une « Maison de France Service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

Il est proposé au conseil municipal d'adresser une motion au gouvernement et aux autorités de la DGFIP en faveur du maintien et du renforcement d'un réel service de proximité

➔ *Motion votée à l'unanimité*

➤ Appel à projet SIECF

Appel à projets pour subventionner par un fond de concours (50 000 €) à l'utilisation de panneaux solaires sur les bâtiments publics

- ➔ *Mr Bruno FOULON (Délégué au SIECF) n'est pas informé de cet appel à projet et ne comprend pas qu'il n'a pas eu l'info plus tôt*
- ➔ *« Cela vient d'arriver en mairie très récemment » répond Mr le Maire*
- ➔ *Mr Jean-Marc LUTIC n'a pas souvenir de l'évocation d'un fond de concours mais confirme que des subventions peuvent être demandées. A HONDSCHOOOTE, des études de faisabilité ont été faites.*
- ➔ *Mr le MAIRE précise que des aides peuvent être sollicitées et accordées selon la surface disponible sur la commune. Dossier à suivre dans les prochains mois*

➤ Extension mode de paiement Régie Enfance Animation
Offre de paiement en ligne - PayFiP

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce à PayFiP, développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire (grâce au service TiPI "Titre Payable par Internet" proposé depuis 2010) mais aussi par prélèvement SEPA unique.

Le dispositif étant accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7, les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Le service est entièrement sécurisé :

- Pour les paiements par prélèvement, l'authentification se fait via les identifiants impots.gouv.fr, et bientôt via France-Connect ;
- Pour les paiements par carte bancaire, le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.
- La mise en place de PayFiP, comme pour TiPi peut intervenir selon deux modalités : intégrer PayFiP / TiPi dans le site Internet de la collectivité, ou utiliser le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

➔ *Une discussion s'engage :*

Mr FONTAINE demande le pourcentage et sous quelle forme s'effectuent les paiements

Mr le MAIRE affirme qu'une minorité de famille paie en chèque ou en espèces

Mr VERCRUYSSSE demande s'il y a toujours autant d'impayés

Mr le MAIRE : c'est en net diminution

Mr FONTAINE après la suppression des régies en 2020, comment les gens vont payer ?

Mr le MAIRE : De manière dématérialisée ou par chèque ou en espèces chez un buraliste accrédité

Mr le MAIRE exprime son inquiétude envers les personnes en difficultés et en rupture avec le numérique. Plus rien ne peut se faire sans internet.

➤ Convention ANCV

Acceptation des chèques vacances pour le paiement des services municipaux.

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) est un Etablissement public qui accomplit depuis 1982 une mission principale : Rendre effectif le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre. L'ANCV compte 36700 clients

Les moyens de paiements proposés (chèques vacances et coupon sport utilisés par 4.28 millions de bénéficiaires. Plus de 200 000 points d'accueil acceptent les moyens de paiement de l'ANCV en contrepartie d'achats de prestations de vacances et loisirs (voyages, restauration, hébergement, etc...).

Devant l'intérêt par ces moyens de paiement en termes de facilités de paiement pour les usagers et de recouvrement des recettes pour la collectivité, la commune souhaite adhérer à l'Agence NCV afin d'étendre ses modes de paiement des activités de loisirs qu'elle propose à l'aide de chèques vacances ANCV ;

L'Acte constitutif de la régie Enfance Animation concerné par la présente délibération sera modifié.

➔ *Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité*

12 Personnel communal :

➤ Création de poste (s) d'adjoints techniques à temps complet et à temps non complet

La commune embauche actuellement deux personnes en contrat au service d'entretien des bâtiments ;

- L'une en vertu de l'article 3-1-1° de la Loi 84-53 (accroissement temporaire d'activité) du 26 janvier 1984 contrat de 20 heures / semaine pour une durée de 3 mois

Cette personne est en contrat depuis plus de 18 mois, il convient donc, soit :

- De pérenniser cet emploi, en l'intégrant dans la fonction publique en tant qu'agent à temps partiel Ircantec,
- Soit, on met un terme à son contrat et l'on cherche une autre personne et on la forme.

Le coût supplémentaire lié à la titularisation est celui de la prime annuelle 1000 € par an / agent à temps complet à proratiser et bien sûr en fonction du temps passé dans les services le changement d'échelon.

L'autre personne en contrat est :

- A temps plein 35 h, en remplacement d'une personne en congés Longue maladie depuis près de 3 ans.

La personne en congé longue maladie sera placé en retraite en mai prochain,

Donc soit, on titularise la personne que l'on a formé depuis plus de trois années, soit on met un terme à son contrat.

Cout supplémentaire : 1000 € / An plus l'évolution de carrière liée à l'échelonnement.

- *Mr FONTAINE demande si nous avons l'utilité de ce personnel car il y a moins d'enfants*
- *Mr le MAIRE répond que les deux agents apportent un service très satisfaisant, que la diminution du nombre d'élèves à l'école ne réduit pas d'autant les surfaces d'entretien de nos bâtiments, que leur polyvalence est confirmée par la possession du BAFA qui leur permet de faire face à un accroissement d'activité au périscolaire.*
- *Mme DEPREY signale qu'il y a plus de trente petits à la cantine ce qui nécessite plus d'attention*
- *Mr VERCRUYSSSE ne voit pas d'inconvénient à régulariser ces deux situations, mais veut être sûr que l'on en a bien l'utilité.*
- *Mr BLEJA confirme que ce n'est pas un surplus de personnel.*
- *Mr VERCRUYSSSE demande un tableau récapitulatif de la charge salariale par service accompagné d'un organigramme*
- *Mr VERCRUYSSSE précise qu'il faut indiquer aux personnes titulaires d'un contrat en CDD, qu'il n'est pas forcément prolongé.*
- *Mr LUTIC attire l'attention en rappelant que lorsque l'on titularise, c'est à vie. Alors soyons prudent.*
- *A la suite de ce débat ouvert, les élus acceptent la création de poste et la stagiairisation des deux agents*

13 Intercommunalité et Syndicats :

➤ **CCHF**

- Recueil des actes administratifs du 1^{er} semestre 2019 consultable en mairie ou sur le site de la CCHF
- Rapport d'activités 2018

Le rapport annuel d'activités de l'EPCI doit être communiqué aux élus municipaux qui seront amenés à prendre acte de ce rapport. (Consultable en mairie ou sur le site de la CCHF)

- Mise en conformité du Règlement Général sur les Protections des Données

Suite à notre délibération n°2019-043 concernant la mutualisation des communes pour nommer un Délégué aux Protections des Données CCHF, une réunion d'information est organisée par le CdG59 à destination des Maires ou secrétaires généraux ce 18 octobre 2019 à ESQUELBECQ

- Projet de territoire de la CCHF

Lors de la réunion de lancement du Projet de Territoire qui a eu lieu le 5 SEPTEMBRE dernier à BROUCKERQUE, il vous a été proposé la mise en place de groupes de travail thématiques à partir des compétences exercées par la CCHF pour réfléchir et élaborer le projet de territoire.

Sept élus se sont engagés dans les ateliers suivants :

- **Développement Economique** : Jacques BLEJA
- **Tourisme** : Pas d'élu inscrit

- **Festivités** : Laëtitia DEFEVER et Bernard LAMS
- **Culture** : Bernard LAMS
- **Santé** : Jacques BLEJA et Bernadette DELOBELLE
- **Mobilité** : Bruno FOULON, Ludovic FONTAINE et Bernadette DELOBELLE
- **Voirie** : Jean-Marc LUTIC et Laëtitia DEFEVER
- **Environnement** : Jacques BLEJA et Jean-Marc LUTIC
- **Eau/Assainissement** : Bruno FOULON
- **Habitat/Logement** : Jacques BLEJA, Bernadette DELOBELLE et Ludovic FONTAINE
- **Enfance Jeunesse** : Jacques BLEJA et Bernadette DELOBELLE
- **Portage de repas/Service de soins/Maisons de service public** : Bernadette DELBELLE

➤ **SIECF**

→ Recueil des Actes Administratifs consultable en mairie ou sur le site du SIECF

➤ **SIDEN-SIAN**

→ Nouvelles Adhésions

Le président du SIDEN-SIAN a notifié le 25 juillet 2019 les délibérations du comité du SIDEN-SIAN adoptées en date du 11 juin et 4 juillet 2019. Le conseil municipal doit se prononcer et émettre un avis sur l'adhésion au SIDEN-SIAN

- Du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- De la commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- De la commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas de Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- Des communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- De la commune de BEURAIN (Nord) avec transfert des compétences « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

➔ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

➔ *Mr VERCRUYSSSE fait remarquer que le SIDEN devient une énorme institution, mais reste dans le domaine public surtout pour la distribution de l'eau*

➤ **SDIS**

→ Recueil des actes administratifs N° 2019 - 03

<https://mailsec.pratic59.fr/web-mailsec/index.php?key=bf19c0576857c79c0c93a0c422ae45ad>

➤ **CdG59**

→ Bilan d'activité 2018 consultable en mairie ou sur le site du centre de gestion

14 Urbanisme :

➤ Arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCHF

Projet de délibération lors du conseil communautaire du 08 octobre 2019 :

« Par délibération N° 2019-58 du 21 mai 2019, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLUI. Conformément au Code de l'urbanisme, le PLUI a été transmis pour avis aux communes membres de la CCHF, mais aussi aux Personnes Publiques Associées. Certaines communes ont émis un avis défavorable au projet de PLUI.

Les services de l'Etat ont rendu un avis défavorable au projet, avec une note conséquente argumentée de la part de la DDTM.

La sensibilité des remarques et la multiplicité des demandes de justifications formulées nécessitent de poursuivre le travail quant à la réflexion et l'écriture du projet PLUI.

C'est pourquoi, il vous est proposé de reporter la nouvelle délibération d'arrêt de projet du PLUI lors d'un futur conseil communautaire. Il est nécessaire, compte-tenu de l'enjeu stratégique de l'élaboration de ce document, de prendre le temps d'étudier les remarques des services des PPA et de procéder ensemble aux adaptations nécessaires. Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement et à l'unanimité, de se prononcer ultérieurement sur un nouvel arrêt de projet »

Les conséquences de cette décision de revoir « notre copie » avec retour vers les communes, reportent l'arrêt de projet d'au moins un an avec une réflexion sérieuse.

Ce qui signifie également que vingt communes de la CCHF ont leur POS caduc au 1^{er} janvier 2020 et passe donc en Règlement National D'Urbanisme avec la disparition du zonage défini par notre POS.

Lors de la Commission municipale d'urbanisme élargie du 10 octobre dernier les 9 élus présent ont émis un avis favorable pour présenter un dossier de demande de dérogation pour l'extension du « Clos Léon DANCHIN » avec une délibération du prochain conseil municipal, motivée par l'intérêt de la commune, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la santé publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs de développement durable.

- ➔ *Mr le MAIRE déplore l'état actuel des terrains limitrophes au lotissement du clos Léon DANCHIN*
- ➔ *Mr VERCRUYSSSE signal que ces deux parcelles sont du domaine privé, qu'il faut prévenir les propriétaires des risques qu'ils encourent.*
- ➔ *Mr le MAIRE réplique que cela à déjà été fait, que les propriétaires ont sécurisé leur parcelle respective. Leur clôture est régulièrement vandalisée. Des individus traversent même le clos Léon DANCHIN pour jeter leurs déchets discrètement sur ces parcelles. Il est plus que temps de sortir de cette impasse. Il demande au conseil municipal l'autorisation d'engager une demande de dérogation auprès des services de l'Etat pour urbaniser ces deux parcelles*

- *Mr VERCRUYSSSE craint la lenteur administrative qui ne permettra pas de construire avant 1 ou 2 années il faut donc imposer aux propriétaires de sécuriser ces parcelles et c'est au maire de faire le nécessaire.*
- *Après ce débat ouvert, le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour faire la demande de dérogation*
- *Mr le MAIRE précise que le RNU rend possible les constructions en zone urbanisée, exemple sur l'espace vert avenue des hameaux, sujet évoqué lors de la réflexion sur le renouvellement de l'éclairage public*
- *Mr VERCRUYSSSE : Il faut demander l'avis aux riverains, il faut garder des espaces verts*
- *Mr le MAIRE : c'est en cours de réflexion comme pour le déplacement du plateau sportif rue de l'église afin d'y construire quelques maisons pour personnes âgées...*
- *Mr VERCRUYSSSE ; « Est-bien utile ? nous n'avons pas de commerce*
- *Mr le MAIRE : Cela pourrait libérer des habitations en sous occupation*

➤ **Acquisition de terrain par le Département**

Monsieur le Maire,

Comme je vous l'ai indiqué par téléphone, par acte notarié du 10 septembre 2019, le Département du Nord s'est rendu acquéreur des parcelles cadastrées à BIERNE, Section B N° 584, 1626 et 1629, propriétés de Monsieur Charles DEROO.

L'acte est actuellement en cours de publication auprès du Service de la Publication Foncière de Dunkerque.

Demeurant à votre disposition.

Très cordialement.

*SERGE BAILLEUL
NEGOCIATEUR FONCIER
DIRECTION DE LA RURALITE ET DE
L'ENVIRONNEMENT*

Accord verbal du Département et de la SAFER pour rétrocéder cette parcelle à l'euro symbolique au CCAS. Cette parcelle est classée en ND

- *Mr le MAIRE rappelle que le projet est d'obtenir cette parcelle libre d'occupation pour le CCAS, d'effectuer un échange de parcelle pour en faire des jardins ouvriers a proximité de l'entrée du centre du village route des sept planètes.*
- *Mr DEBRUYNNE craint la réticence de l'exploitant actuel, cela sera compliqué car il y a des terres agricoles qui ne sont plus en zone constructible*
- *Mr le MAIRE espère que cela sera résolu en 2020*

15 Environnement :

➤ Parcours PAPI proposé par l'AGUR

En partenariat avec l'Etat, le SAGE du Delta de l'AA et l'Agence de l'eau et dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations l'AGUR propose un circuit pédestre « pieds de Coteaux » de 7 Kms sur le territoire de BIERNE en lien avec ceux de SOCX et de BERGUES. Ces circuits utilisés pour le sport ou la détente ont un objectif informatif, éducatif et ludique. Ils seront jalonnés de panneaux d'informations et de bornes QR code.

➤ Projet OT/CCHF et Département

Premières rencontres avec le Département en vue du déploiement du futur réseau cyclable « Points Nœuds » comme il en existe déjà en Belgique et en Flandre intérieure. Avis sur le tracé

- ➔ *Pour ces deux dossiers, Mr le MAIRE à fait modifier les parcours car ils empruntaient la RD352 route de BERGUES. C'est impensable d'envoyer des familles sur cette portion de route extrêmement dangereuse pour les piétons et cyclistes*
- ➔ *Mr VERCRUYSSSE ne comprend pas pourquoi cela ne se fait pas, Le Département set capable de réaliser une liaison cyclable de 7 km entre ESQUELBECQ et ZEGERSCAPPEL, alors qu'à BIERNE on n'arrive pas à faire 500m*
- ➔ *Mr FONTAINE demande d'interpeller le vice-président à la ruralité et la mobilité au Département*
- ➔ *Mr le MAIRE confirme que le sujet sera abordé lors de sa prochaine rencontre avec A. FIGOUREUX*

➤ Dossiers Sècheresse

Cinq signalements de dégâts sur habitation sont parvenus en mairie
Une procédure de classement en zone de catastrophe naturelle sera lancée

➤ Enquêtes publiques

- Plan régional de prévention et de gestion des déchets du 16 septembre 2019 à 8H00 au 16 octobre 2019 à 17H00
- Rénovation du Pont Rail de la soupe sur les communes de BIERNE et BERGUES
Affichage le 12 juillet
- Exploitation par la société SOGETRA d'un entrepôt de stockage et l'instauration de servitudes d'utilité publique du 2 septembre 2019 au 14 octobre 2019
- 24 Juillet 2019 : Arrêté de mise à jour du POS/PLU suite à l'approbation du classement sonore des infrastructures de transport ferroviaires du département du NORD, notifié à la CCHF

➤ **Dépose des 16 supports d'éclairage public route des sept planètes**

→ Travaux de dépose prévu au devis initial pour un montant de 150 € par poteau à la charge du SIECF

→ *Les travaux de dépose seront réalisés avant la fin de l'année*

➤ **Analyse d'écoulement d'eau usée dans un fossé et dépôt de plainte pour divers dépôts d'ordures en bordure de champs cultivés**

→ *Mr le maire confirme qu'il sollicitera Noréade pour le contrôle des réseaux d'assainissement autonome des riverains concernés et informe les élus de la réception d'un courrier du procureur de la république déclarant la plainte sans suite.*

16 Questions et informations diverses :

→ Le Plan Communal de Sauvegarde doit être réactualisé pour le premier semestre 2020

→ Faisant suite au nouveau périmètre du Plan Particulier d'Intervention, le programme de distribution de pastilles d'iodes est en cours d'information au public

→ *Certains biernois et associations ont déjà reçu le courrier de retrait*

→ Cimetière : Choix de cavurnes individuelles ou collectives

→ *Le choix d'un alignement de cavurnes identiques a été préféré par les élus. Le projet sera inscrit au budget primitif de 2020*

→ Convention d'utilisation d'un terrain communal à un particulier

→ *Le conseil émet un avis favorable à la proposition de Mr le Maire d'établir une convention d'occupation du terrain communal.*

→ *Mr VERCRUYSSSE conseille fortement d'établir cette convention par acte notarié*

→ Développement Economique

Quatre permis de construire sont en cours :

N° A0001 pour la société LAKB Route de WATTEN (extension d'activité)

N° A0002 pour la société BALL-PACKAGING (Bâtiment de stockage et futur chaîne alu)

N° A0005 pour la société COCA-COLA (Bâtiment/ Extension de production) sur BIERNE et SOCX

N° A0006 pour la société FLANDRE-LYS (Bâtiment logistique et parking PL)

→ *Mr VERCRUYSSSE se réjouit de cette nouvelle pour la taxe foncière qui rentrera dans les caisses de notre commune*

→ Riverains du quartier « Les Naturelles »

- Une vingtaine d'administrés ont rencontré Mr le MAIRE pour évoquer les problèmes de vitesse rue Saint EXUPERY et Rue de la liberté. Une réflexion avec les techniciens voirie de la CCHF sera lancée et dans un premier temps la pose de panneaux « stop » au carrefour Rue Saint EXUPERY et BLERIOT sera programmé.
- Mme RIZZO soulève le stationnement sauvage sur les pelouses de la rue des fleurs

→ Aire de jeux

Commande d'un filet à grimper de 4m de hauteur avec le revêtement

**Prochaine réunion du conseil municipal : En présence du Conseil Municipal des Enfants
Le Samedi 30 novembre 2019 à 10H00 Salle Multi-Activités**

17 Tour de Table :

Jacques BLEJA :

- Retour sur la commission des finances du 17/09. Epargne disponible =280 000 €
- Demande de subvention :
Acquisition d'une table de tennis de table « outdoor » pour la commune par le PPCB
Versement d'une subvention de 300 € accordé par le conseil municipal
- Demande de subvention :
Création du moto-club de BIERNE, Mr VERCRUYSSSE s'étonne que les adhérents ne sont pas soumis à cotisation. 400 € accordé par le conseil municipal
- Demande de subvention par un étudiant
Demande à transférer au CCAS
- Solex in Flandre ne présente pas de bilan financier ni d'assemblée générale. L'association ne sollicite pas de subvention mais bénéficie de la logistique communale et de nos bâtiments. Elle se doit de régulariser la situation et d'être transparente face aux contribuables.
- Commission Education : Point sur la rentrée des classes 2019/2020

Départ de deux enseignants : Mme GARCIN et Mr LECORNEC

Arrivée de trois enseignants : Mme CARON, Mme TETELIN et Mme DUBUISSON

Effectif : 161 élèves

Mme Caron : 6 TPS 24 PS 30 élèves

Mme Hossaert : 3 PS 26 MS 29 élèves

Mme Flandrin : 9 GS 12 CP 21 élèves

M.Gac : 7 CP 13 CE1 20 élèves

M.Denys : 6 CE1 16 CE2 22 élèves

Mme Dubuisson : 10 CM1 9 CM2 19 élèves

Mme Tettelin : 14 CM 6 CM2 20 élèves

9 enfants dans la classe ULIS actuellement, elle sera complétée rapidement à 12 ou 13 enfants.

Décharge de M.Denys le lundi et 1 mardi sur 3 : Mme Watrelot Sophie

Effectif en maternelle : 6 TPS 27 PS 26 MS 9 GS total : 68 enfants

en élémentaire : 19 CP 19 CE1 16 CE2 24 CM1 15 CM2 total : 93 élèves

Pourquoi cette baisse d'effectif ? 186 élèves à la rentrée de 2018

Départ de 23 élèves du CM2

Radiations pour déménagements ou raisons familiales : 6

Radiations suite à des problèmes de harcèlement, de violences ou de mésentente entre les familles : 10 Geeraert 4 Boggaert 2 Boudry 1 Miserole 2 et Deboudt 1

Total des départs : 39 élèves

Arrivée de 6 tout-petits (18 l'année dernière)

Nouvelles inscriptions : 8

Total des arrivées : 14 élèves

Alors risque de fermeture de classe ?

15 départs de CM2 à la rentrée 2020 au lieu de 23 cette année

Les inscriptions en TPS feront la différence (naissances en 2018).

Nous aurons plus d'informations en début d'année prochaine.

Ludovic FONTAINE : Demande si toutes les familles qui ont retiré leurs enfants de l'école été reçu.

Mr le MAIRE : oui, certaines en permanences, d'autres au domicile. Deux courriers explicatifs ont été transmis par les parents, une copie de plainte envers une famille a été enregistrée en mairie, un visionnage concluant de violences en espaces verts a été relevé par la gendarmerie.

Les problèmes en cour de récréation doivent être réglés par l'Education Nationale.

Les problèmes périscolaires sont gérés par la mairie. D'ailleurs plusieurs évictions ont été prononcé pour comportement violent. L'application stricte de notre règlement intérieur est efficace

Jean-Pierre VERCRUYSSSE : Demande que lors du Conseil d'école, la municipalité intervienne car il y a risque de fermeture de classe

Bruno FOULON : Depuis la rentrée, y a-t-il eu d'autres phénomènes de violences

Jacques BLEJA : Pas à ma connaissance

Yann BERNERY : on doit remonter les infos dans les deux sens et éviter de nommer les familles

Jean-Marc LUTIC : j'ai animé durant 3 ans les NAP, il y avait des enfants difficiles mais je n'ai jamais connu une telle ampleur de violence et d'incivilité. Je trouve déplorable la situation de l'école actuellement et le manque de communication sur ces problèmes. Les faits d'harcèlement sont graves et préjudiciables pour les enfants. C'est de notre responsabilité de les préserver

Caroline ZAITZEV-LAURENS : Déploire le manque de communication

Jean-Pierre VERCRUYSSSE : J'ai apprécié ce conseil municipal car chacun a bien communiqué, peut-être grâce à la rupture et je suis très inquiet pour l'avenir du village

Pascal DEBRUYNNE : Expose les remarques des riverains du Chemin DANEL qui déplorent le manque de concertation pour les travaux de voirie.

Concernant les chicanes du petit millebrugge, 2 accidents sont à déplorer. Une signalétique réfléchissante doit être renforcée.

Concernant la fibre, j'ai constaté des indications sur le sol. Après avoir questionné les ouvriers sur place, ils m'ont conseillé de me rapprocher de personnes informées

Jean-Marc LUTIC : La signalétique réfléchissante est prévue.

Mr le MAIRE : Je rejoins Jean-Pierre VERCRUYSSSE heureux de ce débat animé.

Mais je déplore qu'aucun élu n'ai abordé ce sujet de l'école lors des conseils municipaux précédents, lors de la récente commission éducation, lors de la récente réunion de travail. L'effet campagne électorale en public a permis de s'exprimer. Je rappelle par ailleurs que les reportages photographiques des actions communales doivent être utilisés que pour la communication municipale et en aucun cas à titre personnel. Je rappelle également que tous les élus doivent respecter leurs engagements jusqu'à la fin du mandat ou démissionner du conseil municipal dans le cas contraire

Yann BERNERY : De conclure : « Les échecs du mandat sont les échecs de tout le monde ! »

Mr le MAIRE lève la séance à 23H30